



*Municipalité de Saint-Claude*  
95, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0  
Téléphone (819) 845-7795 • Télécopieur : (819) 845-2479

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

Le 4 mai 2020

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 4 mai 2020 et à laquelle étaient présents ;

**Présences : M. Hervé Provencher, Maire**

**Mme Suzanne Vachon, conseillère district 1**  
**M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2**  
**M. Yves Gagnon, conseiller district 3**  
**M. Marco Scrosati, conseiller district 4**  
**M. Yvon Therrien, conseiller district 5**  
**Mme Lucie Coderre, conseillère district 6 (en conférence téléphonique)**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma. France Lavertu est présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

**MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**LUNDI 4 MAI 2020**

- 1- Séance du conseil en temps de COVID-19 et enregistrement audio
- 2- Ordre du jour
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal
- 5- Demande de Jacques Hamel : ponceaux – recouvrement du fossé
- 6- Démission de Gilles Dubé : membre du CCU
- 7- Période de questions
- 8- Suivi règlement d'emprunt 2020-324 camion-citerne
- 9- Règlement général uniformisé
  - a) Avis de motion
  - b) Dépôt du projet de règlement
- 10- Incendie
- 11- Voirie
  - a) Niveleuse
  - b) Formation niveleuse
  - c) Débroussaillage
  - d) Location pelle
  - e) Vente camion Sterling avec équipements
- 12- Loisirs

- a) Annulation des événements
- 13- MRC : soutien à l'incubateur bioalimentaire, la Coopérative Val-Horizon
- 14- Inventaire de la municipalité
- 15- Soumission vidange fosses septiques
- 16- Ouverture du bureau municipal
- 17- Période de questions
- 18- Comptes
- 19- Correspondance
- 20- Varia

### **2020-05-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant au point varia programmation pour la subvention TECQ 2019-2023.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2020-05-02 SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Claude siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par séance à huis clos et par voie de conférence téléphonique.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance être présent et le moyen de communication choisi est la conférence téléphonique ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant des exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques. La municipalité a recours à la publication d'un enregistrement audio réalisé de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en étant présents ou par conférence téléphonique.

**QU'UN** enregistrement audio de la séance sera réalisé.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2020-05-03 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 6 avril 2020 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2020-05-04 DEMANDE DE JACQUES HAMEL : INSTALLATION PONCEAUX - RECOUVREMENT FOSSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jacques Hamel, 10 chemin Hamel, a fait une demande écrite en date du 3 février 2020 afin d'installer des ponceaux entre ces entrées actuelles sur une distance de 145 pieds ;

**CONSIDÉRANT QU'**il laissera une section ouverte du fossé pour l'écoulement directement au ruisseau;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de voirie a été sur les lieux pour vérifier la possibilité et que ce dernier recommande les travaux avec l'installation d'un regard à travers la distance de recouvrement souhaitée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu

**D'**accepter le recouvrement de fossé tel que le projet soumis.

**QUE** les travaux doivent être effectués par le propriétaire à ses frais et sous sa responsabilité.

**QUE** les travaux doivent être à un niveau inférieur de l'assiette du chemin Hamel afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude ne sera en aucun temps responsable de ce recouvrement en cas de bris ;

**QUE** le responsable de voirie doit être avisé au moins deux jours ouvrables avant le début des travaux.

**ADOPTION : 6 POUR**

**DÉMISSION DE GILLES DUBÉ : MEMBRE DU CCU**

Le conseil accuse réception de la démission de Monsieur Gilles Dubé, membre du CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) siège no 2 par un courriel en date du 25 AVRIL 2020.

Le conseil et l'équipe municipale tiennent à offrir ses sincères remerciements pour son implication et les services rendus au sein de ce comité.

Une recherche d'un nouveau membre sera entreprise.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue par courriel. Un avis avait été donné que les citoyens pouvaient faire des demandes ou questions par courriels.

**SUIVI RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-324 CAMION-CITERNE**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'aucun écrit commentaire ou opposition n'a été transmis et que le règlement 2020-324 a été transmis par courriel au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Direction de l'information financière et du financement en date du 27 avril dernier.

## **RÈGLEMENT GÉNÉRAL UNIFORMISÉ**

Cet item est reporté.

### **INCENDIE :**

Aucun point

### **VOIRIE :**

#### **VÉRIFICATION ET INSPECTION NIVELEUSE**

Monsieur Provencher, maire, fait le suivi concernant les réparations de la niveleuse effectuées et les prochaines réparations qui devront être effectuées.

#### **2020-05-05 DIVERSES RÉPARATIONS NIVELEUSE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de faire d'autres réparations requises (transmission) afin que cet équipement soit en bon état de fonctionnement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser des réparations au coût approximatif de 12 000\$ plus taxes par la compagnie Grader's Pro plus le temps de la réparation.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-05-06 FORMATION NIVELEUSE – EMPLOYÉS DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'offrir une formation de niveleuse à tous les employés de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'offrir la formation aux employés de voirie de la compagnie Formalourd.

**DE** défrayer la totalité des frais reliés à la formation +/- 2 500\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-05-07 DÉBROUSSAILLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** des branches et/ou des petits arbres doivent être coupés le long de certains chemins ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'engager les Débroussailleurs GSL Inc. pour couper les branches pour +/- 24 heures au tarif horaire de 120\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-05-08 LOCATION PELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'excavation et de drainage sont prévus pour l'été 2020 dans différents secteurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu de louer les services de pelle mécanique pour +/- 80 heures chez différents fournisseurs selon le secteur des travaux et la disponibilité pour accomplir les travaux d'excavation drainage.

**QUE** le responsable en voirie est aussi autorisé à acheter les matériaux requis (membranes et ponceaux) pour ces travaux au besoin.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2020-05-09 VENTE CAMION STERLING AVEC ÉQUIPEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a décidé d'acquérir un nouveau camion 10 roues 2020 avec équipements et que ce camion devrait être reçu en août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau camion est pour le remplacement du camion Sterling 2006 avec son équipement ;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut faire une vente de gré à gré selon l'article 6.1 du Code municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de mettre en vente le camion Sterling 2006 avec équipements Tenco boîte 4 saisons 14 pieds, gratte réversible de 12 pieds, aile de côté de 11 pieds et contrôleur d'abrasif.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

##### **ANNULATION DES ÉVÉNEMENTS**

En raison de la situation qui prévaut au Québec concernant la pandémie de la COVID-19 et afin de respecter les consignes du gouvernement du Québec en matière de santé publique, les événements suivants sont annulés :

Journée de l'arbre – 16 mai 2020

Fête de la pêche - 6 juin 2020

Fête foraine – 22-23 août 2020

#### **2020-05-10 MRC: SOUTIEN À L'INCUBATEUR BIOALIMENTAIRE, LA COOPÉRATIVE VAL-HORIZON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative Val-Horizon fait partie des actions du Plan de développements de la zone agricole (PDZA) du Val-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative Val-Horizon a pour but de développer et promouvoir l'agriculture et la transformation agroalimentaire et qu'il a lieu d'appuyer les producteurs locaux à avoir des points de vente diversifiées pour distribuer leurs produits ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative Val-Horizon compte sur l'adhésion de membres de soutien afin d'assurer la capitalisation de l'entreprise et ainsi avoir accès à d'autres financements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu la municipalité de Saint-Claude adhère à la Coopérative Val-Horizon à titre de membre de soutien selon la catégorie niveau argent pour une somme de 250\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **DÉPÔT D'INVENTAIRE MUNICIPAL**

Un rapport concernant l'inventaire complet est déposé pour tous les bâtiments et les différents départements (administration, incendie, loisirs et voirie).

## **2020-05-11 SOUMISSION – VIDANGE FOSSES SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement no 2015-300, règlement sur la vidange des installations septiques des résidences isolées ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres public a été publié sur le service électronique d'appel d'offres (SEAO) en date du 8 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'A** la date prévue, 30 avril 2020, pour la réception des soumissions la municipalité a reçu deux soumissions conformes avec deux options (vidange totale ou sélective) pour une période deux ans ou de quatre ans ;

### **Option A**

<b>Vidange totale</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2022-2023</b>	<b>Total</b>
Beauregard Environnement inc. :	112 968,88\$	117 486,75\$	230 455,53\$
Normand Brassard 2006 inc.	123 547,70\$	129 452,67\$	253 000,37\$

### **Option B**

<b>Vidange sélective</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2022-2023</b>	<b>Total</b>
Beauregard Environnement inc. :	93 887,69\$	97 638,32\$	191 526,01\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de retenir le plus bas soumissionnaire soit **BEAUREGARD Environnement inc.** pour une vidange totale, un contrat de quatre ans, au total de 230 455,63\$ plus taxes.

**QUE** la soumission ainsi que le devis font partie intégrante de la résolution ;

**QUE** le mesurage des boues n'est pas retenu.

**ADOPTION : 5 POUR 1 CONTRE**

**Le conseiller Étienne Hudon-Gagnon vote contre.**

Le conseiller Étienne Hudon-Gagnon suggère de faire une liste de citoyens qui voudraient qu'une vidange sélective soit effectuée puisse le faire si toutefois l'entrepreneur retenu est consentant à accomplir le travail de cette façon.

Une annonce explicative pourrait être réalisée par l'officier en bâtiment et environnement, à l'intérieur d'un prochain infomunicipal pour récolter les noms.

## **OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX**

Monsieur Provencher, maire, fait le suivi concernant la réouverture des bureaux municipaux.

Les bureaux municipaux ont été fermés aux publics depuis le début de la pandémie COVID-19, mars 2020 et que le conseil a favorisé le maintien de toutes les ressources essentielles.

Il n'y a pas d'ordonnance du gouvernement qui oblige les municipalités à fermer leurs bureaux aux citoyens. Ce dernier ouvre graduellement certains secteurs donc les bureaux municipaux seront ouverts à compter du 11 mai prochain.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **2020-05-12 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202000347 à 202000414 pour un montant total de 54 527,12\$.

Les paies du mois d'avril 2020 pour un total 25 601,39\$.

Le paiement pour EuroVia (retenue de garantie du Rang 8) sera annulé et reporté (fournisseur 383).

### **ADOPTION : 6 POUR**

## **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'avril 2020.

## **VARIA**

## **2020-05-13 PREMIÈRE PROGRAMMATION VERSION NO 1 DEMANDE DE SUBVENTION TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Lettre reçue en juillet 2019 pour une subvention de 902 093\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalistes véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La municipalité désire utiliser une partie du 20% de son enveloppe allouée pour la priorité de son choix, programmation partielle de travaux :

- Mise à niveau de la Bibliothèque Irène-Duclos  
(Toiture, revêtement, fenêtres et portes)
- Mise à niveau du centre Aux Quatre Vents  
(Revêtement, fenêtres et porte)  
(Accès handicapé)

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **CERTIFICAT**

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donnée par le conseiller Marco Scrosati et la conseillère Suzanne Vachon.

**HEURE**: 20 heures et 31 minutes.

---

Hervé Provencher  
Maire

---

France Lavertu,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière